

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : ... 26/02/2024.....	
INTITULE DE L'ACTION : ...Demande PIC			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) Mise en en Valeur salles prêtées par le (1) centre social	100 €	Autofinancement	
Frais de transport (2)	595 €	Participation des personnes (4)	215 €
		Soit 5€ par personnes	
Boissons et alimentation			
Achat de fournitures (3)	250 €	Autres financements (à préciser)	
Prestations :			
Boxe Sabrina	320 €	Mise à Disposition Salle	100 €
Sophrologue Karin	200 €	Mise à disposition Nourriture	250 €
Collectif KIF KIF	100 €	Tracts affiches faits par le centre social	90 €
Assurance			
Tracts, affiches	90 €		
		Aide demandée au PIC	1000 €
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole	1183 €	Bénévolat	1183 €
7 * (14.5H *11.65€)		7 * (14.5H *11.65€)	
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES			
Financement d'un autre projet (5)			
1183 TOTAL	2838 €	TOTAL	2838 €

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.